



arjel

Autorité de régulation
des jeux en ligne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

FICHER DES INTERDITS DE JEUX

Procédure et bilan 2012

L'interdiction de jeux : définition

L'interdiction de jeux est une démarche personnelle et confidentielle qui entraîne une interdiction générale d'accès aux jeux en ligne, aux casinos et aux cercles de jeux.

Comment s'inscrit-on sur le fichier des interdits de jeu ?

L'interdiction volontaire de jeu est une démarche à l'initiative du joueur.

La procédure d'inscription sur le fichier des interdits de jeux est décrite sur le site du Ministère de l'Intérieur à l'adresse suivante :

www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Mes-demarches/Loisirs/Temp-s-libre/Jeux-d-argent/Poker-en-ligne/Questions-Reponses/Comment-peut-on-se-faire-interdire-de-jeux

Plus d'informations sur : www.arjel.fr/-Prevention-et-protection-des-.html

Des interdictions administratives peuvent toutefois être décidées. Ces mesures concernent :

- Certains condamnés bénéficiant de sursis avec mise à l'épreuve sur la demande du juge de l'application des peines, ceux bénéficiant d'une libération sous condition de ne pas fréquenter les casinos sur la demande du même juge.
- Les personnes dont la présence dans les salles serait de nature à troubler l'ordre, la tranquillité ou le déroulement normal des jeux (art. 22 de l'arrêté du 14 mai 2007).

L'interdiction est valable pour une durée de 3 ans non réductible dans toutes les salles de jeux, les casinos, les cercles de jeux et les sites de jeux en ligne agréés par l'ARJEL. Cette interdiction reste en vigueur au delà des 3 ans si le demandeur n'en demande pas la levée.

Il est imposé à chaque opérateur agréé par l'ARJEL de vérifier si les personnes sollicitant l'ouverture d'un compte joueur sont inscrites dans le fichier des interdits de jeu (art. 22 du décret 2010-518).

Evolution du nombre de personnes inscrites sur le fichiers des interdits de jeux

Depuis l'ouverture du marché des jeux en ligne, le nombre de personnes inscrites sur le fichier des interdits de jeux a peu fluctué.

- Avant l'ouverture du marché des jeux en ligne, **32 587 personnes étaient inscrites sur le fichier.**
- Au 1^{er} janvier 2013, le fichier comporte **34 739 personnes (+6,6%).**

Interrogations du fichier des interdits de jeux effectuées par les opérateurs agréés

Lors de chaque demande d'ouverture d'un compte joueur, l'opérateur agréé interroge le fichier des interdits de jeux sur les bases de l'état civil communiqué par le joueur (nom, prénom, date de naissance). Au titre d'une mise à jour, cette même opération est effectuée mensuellement par les opérateurs pour tous les joueurs disposant d'un compte joueur.

En 2012 :

- **527 millions d'interrogations du fichier des interdits de jeux ont été réalisées par les opérateurs agréés soit une moyenne de 16 requêtes par seconde.**
- Correspondant à environ 44 millions d'interrogations du fichier par mois.
- Chaque joueur a été contrôlé en moyenne 50 fois sur l'année.

Tentative d'ouverture d'un compte joueur par des personnes inscrites sur le fichier des interdits de jeux

- En 2012, **entre 4% et 5% des inscrits sur le fichier des interdits de jeux ont tenté d'ouvrir mensuellement un compte joueur auprès d'un opérateur. On évalue ce chiffre à 9,6% pour l'année entière.** Cette proportion est stable depuis l'ouverture du marché des jeux en ligne.
- Depuis l'ouverture du marché des jeux en ligne, **23,1% des personnes interdites de jeu ont tenté d'ouvrir un compte joueur en ligne.**
- En moyenne, 40 personnes inscrites sur le fichier des interdits de jeux tentent mensuellement d'ouvrir des comptes auprès d'au moins 3 opérateurs.
- Ce chiffre est stable depuis la promulgation de la loi du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne.